



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 19 décembre 2024, au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec), sous la présidence du préfet Marc Carrière et à laquelle il y avait quorum.

24-12-350 AVIS DE MOTION – Présentation et dépôt du projet de règlement n°341-24 organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

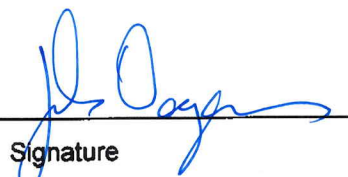
Je soussigné, Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts, donne avis de la présentation du règlement n°341-24 intitulé :

« *Règlement organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais* »

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 45 du *Code municipal du Québec*, le préfet informe par la présente, que le but de ce projet de règlement est :

- D'organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports.


Signature

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution sujette à ratification par le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 16 janvier 2025, au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec), sous la présidence du préfet Marc Carrière et à laquelle il y avait quorum.

25-01-003 Adoption du règlement n° 341-24 organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) organise un service de transport en commun de personnes sur son territoire en vertu de l'article 48.18 de la *Loi sur les transports* ;

ATTENDU QUE le service de transport en commun de la MRC comprend des points situés sur le territoire de la ville de Gatineau et que les modalités de l'arrimage de service et de l'intégration tarifaire entre les deux services a fait l'objet d'une entente signée entre la Société de transport de l'Outaouais (STO) et la Régie intermunicipale de transport des Collines le 4 décembre 2014 et renouvelée depuis entre la STO et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le service de transport en commun de la MRC comprend des points situés sur le territoire de la MRC de Pontiac et que les modalités de desserte de ces points ont fait l'objet d'une entente signée entre la MRC de Pontiac et la Régie intermunicipale de transport des Collines le 7 septembre 2016 et renouvelée depuis entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la mobilité durable et du transport de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement pour adoption à une séance ultérieure a été dûment donné par monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à la séance régulière du 19 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Pierre Guénard**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte, par la présente, le règlement n° 341-24 organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

Résolution sujette à ratification par le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Règlement n° 341-24

Règlement organisant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) organise un service de transport en commun de personnes sur son territoire en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports;

ATTENDU QUE le service de transport en commun de la MRC comprend des points situés sur le territoire de la ville de Gatineau et que les modalités de l'arrimage de service et de l'intégration tarifaire entre les deux services a fait l'objet d'une entente signée entre la Société de transport de l'Outaouais (STO) et la Régie intermunicipale de transport des Collines le 4 décembre 2014 et renouvelée depuis entre la STO et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le service de transport en commun de la MRC comprend des points situés sur le territoire de la MRC de Pontiac et que les modalités de desserte de ces points ont fait l'objet d'une entente signée entre la MRC de Pontiac et la Régie intermunicipale de transport des Collines le 7 septembre 2016 et renouvelée depuis entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la mobilité durable et du transport de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement pour adoption à une séance ultérieure a dûment été donné par monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à la séance régulière du 19 décembre 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement avant la tenue de la présente séance, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement **ORDONNE, STATUE ET DÉCRÈTE** ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire desservi est celui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et comprend des liaisons avec des points situés sur le territoire de la ville de Gatineau ainsi que sur celui de la MRC de Pontiac.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DU SERVICE

Les parcours, les horaires et les fréquences du service sont décrits à l'ANNEXE « A » du présent règlement.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des dispositions législatives applicables.

Règlement adopté par le conseil le 16 janvier 2025 par sa résolution 25-01-003.

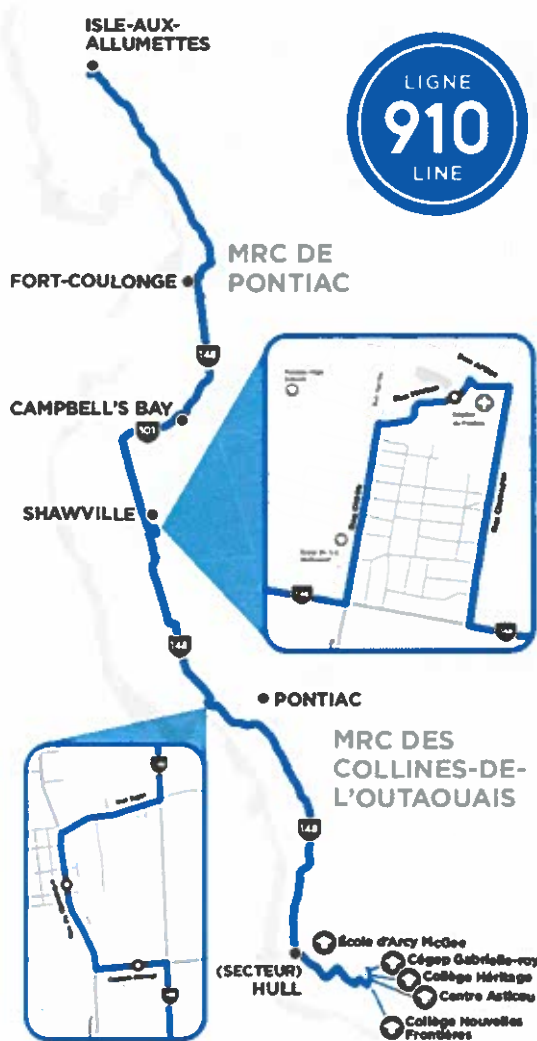


Marc Carrière
Préfet



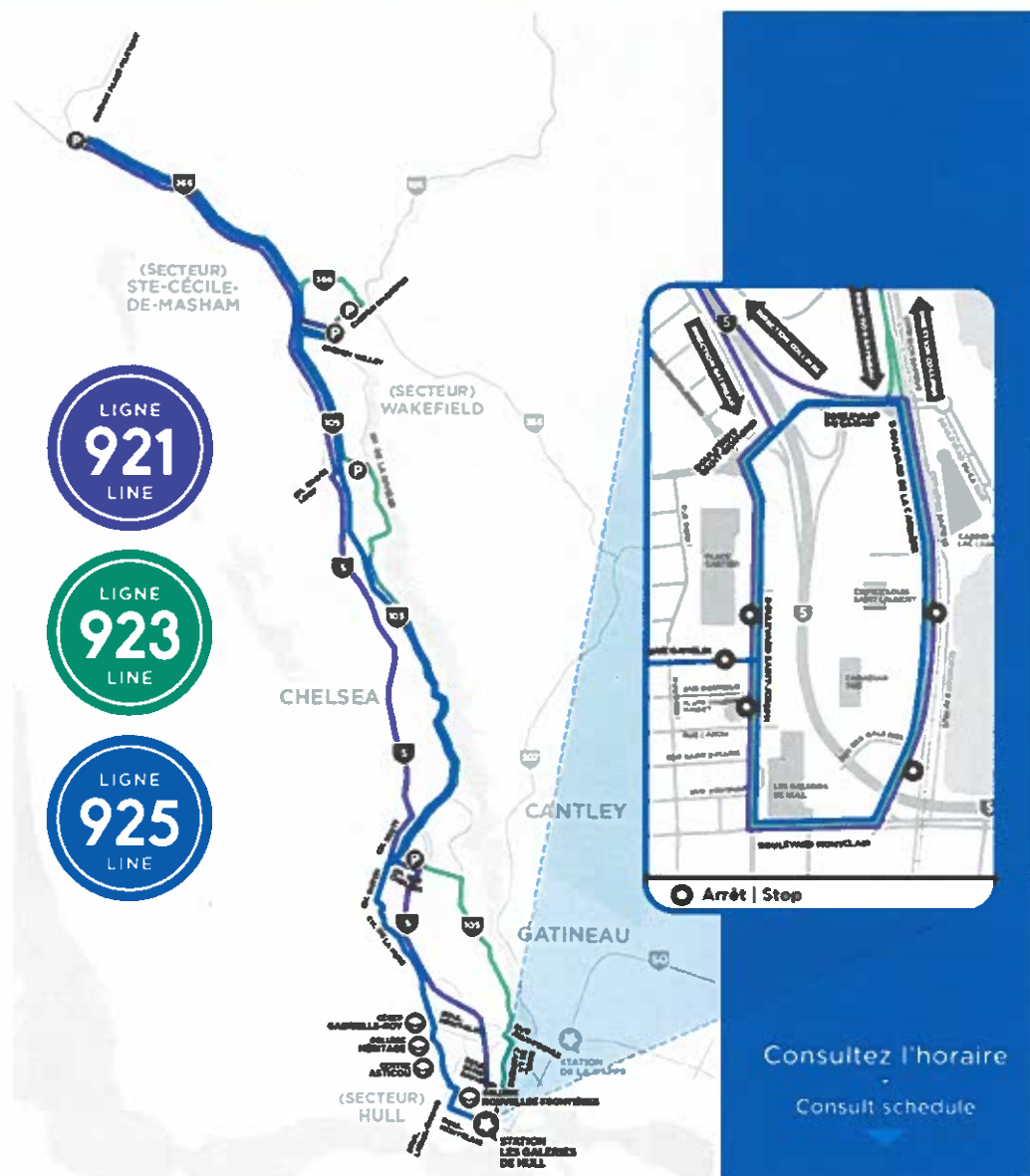
Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE « A »
Service régulier en ligne fixe



Du lundi au vendredi* Monday to Friday*	
DÉPART PONTIAC DÉPARTURE DIRECTION GATINEAU	AM
ISLE-AUX-ALLUMETTES — ch. Pembroke Notre-Dame	5 h 17
WALTHAM — 148 ch. Waltham	5 h 30
MANSFIELD — 148 Thomas-Lefebvre N.	5 h 37
FORT-COULONGE — 148 de la Chute	5 h 44
LITCHFIELD — 148 de la Montagne	5 h 52
CAMPBELL'S BAY — 148 301	5 h 56
BRYSON — 148 Principale	6 h 02
SHAWVILLE — Centre Marion	6 h 14
SHAWVILLE — 148 Clarendon	6 h 17
BRISTOL — 148 Bristol Mines	6 h 25
PONTIAC — Clarendon Ferry	6 h 35
PONTIAC — 148 Eardley-Masham	6 h 45
PONTIAC — 148 de l'Hôtel-de-Ville	6 h 50
PONTIAC — 148 Terry-Fox	7 h 01
GATINEAU — Parc-o-bus des Allumettières	7 h 04
GATINEAU — D'Arcy McGee	7 h 14
GATINEAU — Plateau de l'Atmosphère	7 h 18
GATINEAU — Collège Nouvelles Frontières	7 h 28
GATINEAU — Centre Asticou	7 h 34
GATINEAU — Cégep Gabrielle-Roy Héritage	7 h 36
DÉPART GATINEAU DÉPARTURE DIRECTION PONTIAC	PM
GATINEAU — Cégep Gabrielle-Roy Héritage	16 h 30
GATINEAU — Centre Asticou	16 h 33
GATINEAU — Collège Nouvelles Frontières	16 h 38
GATINEAU — Plateau de l'Atmosphère	16 h 48
GATINEAU — D'Arcy McGee	16 h 52
GATINEAU — Parc-o-bus des Allumettières	17 h 02
PONTIAC — 148 Terry-Fox	17 h 05
PONTIAC — 148 de l'Hôtel-de-Ville	17 h 16
PONTIAC — 148 Eardley-Masham	17 h 21
PONTIAC — Clarendon Ferry	17 h 31
BRISTOL — 148 Bristol Mines	17 h 41
SHAWVILLE — 148 Clarendon	17 h 49
SHAWVILLE — Centre Marion	17 h 52
BRYSON — 148 Principale	18 h 04
CAMPBELL'S BAY — 148 301	18 h 10
LITCHFIELD — 148 de la Montagne	18 h 14
FORT-COULONGE — 148 de la Chute	18 h 22
MANSFIELD — 148 Thomas-Lefebvre N.	18 h 29
WALTHAM — 148 ch. Waltham	18 h 36
ISLE-AUX-ALLUMETTES — ch. Pembroke Notre-Dame	18 h 49

● Cette icône indique un point de correspondance avec une ou plusieurs ligne(s) de la STO | This icon indicates a transfer point with STO services
*Aucun service de ligne fixe lors de jour férié | No fixed line service on holiday



Du lundi au vendredi* | Monday to Friday*

DÉPART COLLINES DEPARTURE DIRECTION GATINEAU	AM					MI-JOUR	PM
	921	923	923	925	925	925	921
Principale Passe-Partout	5 h 23	5 h 37	6 h 37	6 h 40	7 h 00	11 h 00	16 h 30
Principale Beurrerie	5 h 24	5 h 38	6 h 38	6 h 43	7 h 03	11 h 03	16 h 33
Principale Murray	5 h 28	5 h 42	6 h 42	6 h 47	7 h 07	11 h 07	16 h 37
Riverside Maclaren	-	5 h 50	6 h 50	-	-	-	-
Centre Communautaire Wakefield	5 h 34	5 h 54	6 h 54	6 h 51	7 h 11	11 h 11	16 h 41
Route 105 Saint-Clément	5 h 40	6 h 00	7 h 00	6 h 59	7 h 19	11 h 19	16 h 47
Église Saint-Clément	-	6 h 01	7 h 01	-	-	-	-
Route 105 de la Rivière	-	6 h 08	7 h 08	7 h 01	7 h 21	11 h 21	-
Route 105 Mill	-	-	-	-	-	-	-
Accueil CCN	5 h 49	6 h 19	7 h 19	7 h 12	7 h 32	11 h 34	16 h 57
Scott Old Chelsea	5 h 50	6 h 20	7 h 20	7 h 13	7 h 33	11 h 35	16 h 58
Route 105 Loretta	-	6 h 25	7 h 25	-	-	-	-
Notch de la Mine	-	-	-	7 h 18	7 h 38	11 h 37	-
📍 Cégep Gabrielle-Roy Héritage	-	-	-	7 h 26	7 h 46	11 h 45	-
📍 Centre Asticou	-	-	-	7 h 28	7 h 48	11 h 47	-
📍 Collège Nouvelles Frontières	-	-	-	7 h 33	7 h 53	11 h 51	-
Centre commercial Canevas (Place Cartier)	6 h 02	6 h 36	7 h 36	-	-	-	17 h 11
Gamelin St-Joseph	-	-	-	7 h 36	7 h 56	11 h 54	-
Station Les Galeries de Hull (boul. de la Carrière)	6 h 05	6 h 39	7 h 39	7 h 39	7 h 59	11 h 56	17 h 14
Édifice Louis Saint-Laurent	6 h 06	6 h 40	7 h 40	7 h 40	8 h 00	11 h 57	17 h 15

DÉPART GATINEAU DEPARTURE DIRECTION COLLINES	AM	MI-JOUR	PM			
	921	925	925	925	923	923
Centre commercial Canevas (Place Cartier)	7 h 00	-	-	-	16 h 25	17 h 25
Station Les Galeries de Hull (boul. de la Carrière)	7 h 03	11 h 59	15 h 15	16 h 15	16 h 28	17 h 28
Gamelin St-Joseph	-	12 h 05	15 h 21	16 h 21	-	-
📍 Collège Nouvelles Frontières	-	12 h 06	15 h 25	16 h 25	-	-
📍 Centre Asticou	-	12 h 09	15 h 29	16 h 29	-	-
📍 Cégep Gabrielle-Roy Héritage	-	12 h 11	15 h 31	16 h 31	-	-
Édifice Louis Saint-Laurent	7 h 04	-	-	-	16 h 29	17 h 29
Route 105 Loretta	-	-	-	-	16 h 39	17 h 39
Notch de la Mine	-	12 h 19	15 h 40	16 h 40	-	-
Scott Old Chelsea	7 h 13	12 h 21	15 h 42	16 h 42	16 h 45	17 h 45
Accueil CCN	7 h 14	12 h 22	15 h 43	16 h 43	16 h 46	17 h 46
Route 105 Mill	-	-	-	-	-	-
Route 105 de la Rivière	-	12 h 35	15 h 55	16 h 55	16 h 59	17 h 59
Église Saint-Clément	-	-	-	-	17 h 06	18 h 06
Route 105 Saint-Clément	7 h 25	12 h 38	15 h 58	16 h 58	17 h 07	18 h 07
Centre Communautaire Wakefield	7 h 33	12 h 44	16 h 04	17 h 04	17 h 12	18 h 12
Riverside Maclaren	-	-	-	-	17 h 16	18 h 16
Principale Murray	7 h 39	12 h 51	16 h 08	17 h 08	17 h 25	18 h 25
Principale Beurrerie	7 h 42	12 h 54	16 h 11	17 h 11	17 h 28	18 h 28
Principale Passe-Partout	7 h 44	12 h 55	16 h 14	17 h 14	17 h 30	18 h 30

📍 Cette icône indique un point de correspondance avec une ou plusieurs lignes(s) de la STO | This icon indicates a transfer point with STO services

*Aucun service de ligne fixe lors de jour férié | No fixed line service on holiday



Transcolines à la demande est disponible dans ce secteur
Pour tous les détails, visitez : transcolines.ca/ala-demande
Transcolines on demand is available in this sector
For more details, visit: transcolines.ca/ondemand



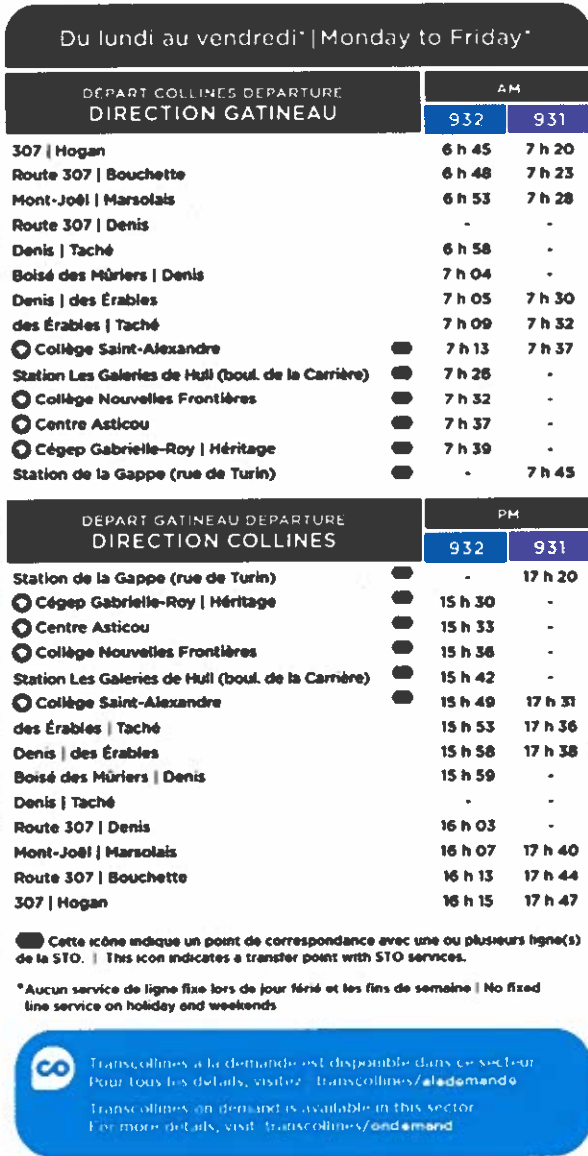
SERVICE DE FIN DE SEMAINE | WEEKEND SERVICE
Samedi et dimanche | Saturday and Sunday

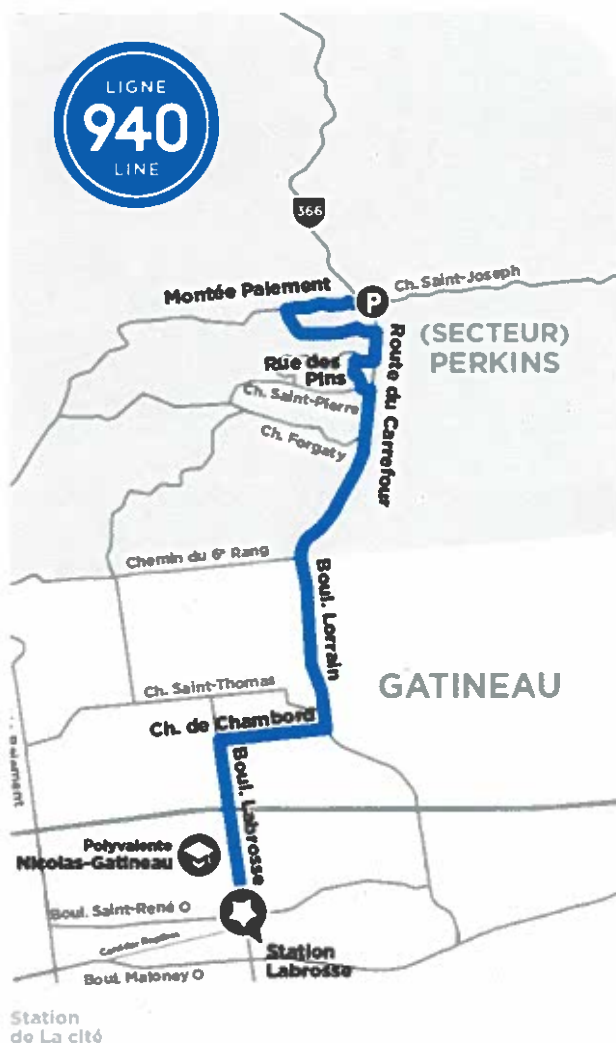
DÉPART COLLINES DEPARTURE	AM	MI-JOUR	PM
DIRECTION GATINEAU	924	924	924
Principale Passe-Partout	8 h 00	11 h 00	17 h 00
Principale de la Beurrerie	8 h 03	11 h 03	17 h 03
Centre Communautaire Wakefield	8 h 11	11 h 11	17 h 11
Route 105 Saint-Clément	8 h 19	11 h 19	17 h 19
Route 105 de la Rivière	8 h 21	11 h 21	17 h 21
Accueil CCN (Centre des visiteurs)	8 h 34	11 h 34	17 h 34
Scott Old Chelsea	8 h 35	11 h 35	17 h 35
St-Joseph Centre commercial Canevas (Place Cartier)	8 h 48	11 h 48	17 h 48
Station les Galeries de Hull	8 h 51	11 h 51	17 h 51

DÉPART GATINEAU DEPARTURE	AM	MI-JOUR	PM
DIRECTION COLLINES	924	924	924
Station les Galeries de Hull	8 h 55	11 h 55	17 h 55
Édifice Louis Saint-Laurent	8 h 56	11 h 56	17 h 56
Scott Old Chelsea	9 h 07	12 h 07	18 h 07
Accueil CCN (Centre des visiteurs)	9 h 08	12 h 08	18 h 08
Route 105 de la Rivière	9 h 20	12 h 20	18 h 20
Route 105 Saint-Clément	9 h 24	12 h 24	18 h 24
Centre Communautaire Wakefield	9 h 31	12 h 31	18 h 31
Principale de la Beurrerie	9 h 40	12 h 40	18 h 40
Principale Passe-Partout	9 h 42	12 h 42	18 h 42

Cette icône indique un point de correspondance avec une ou plusieurs ligne(s) de la STO. | This icon indicates a transfer point with STO services.

Transcollines à la demande est disponible dans ce secteur. Pour tous les détails, visitez : [transcollines/ala-demande](https://transcollines.ca/ala-demande)
Transcollines on demand is available in this sector. For more details, visit: [transcollines/ondemand](https://transcollines.ca/ondemand)





Du lundi au vendredi* | Monday to Friday*

DÉPART COLLINES DÉPARTURE DIRECTION GATINEAU	AM
	940
St-Joseph Carrefour	6 h 13
des Bâtisseurs des Générations	6 h 16
des Pins de la Cascade	6 h 19
du Carrefour St-Pierre	6 h 21
du Carrefour Fogarty	6 h 22
du Carrefour 6e Rang	6 h 25
● Polyvalente Nicolas-Gatineau	6 h 37
Station Labrosse (Quai #10)	6 h 40

DÉPART GATINEAU DÉPARTURE DIRECTION COLLINES	PM
	940
Station Labrosse (Quai # 10)	16 h 24
● Polyvalente Nicolas-Gatineau	16 h 27
du Carrefour 6e Rang	16 h 39
du Carrefour Fogarty	16 h 42
du Carrefour St-Pierre	16 h 43
des Pins de la Cascade	16 h 45
des Bâtisseurs des Générations	16 h 48
St-Joseph Carrefour	16 h 51

● Cette icône indique un point de correspondance avec une ou plusieurs ligne(s) de la STO. | This icon indicates a transfer point with STO services

*Aucun service de ligne fixe lors de jour férié et les fins de semaine | No fixed line service on holiday and weekends

Transcollines à la demande est disponible dans ce secteur. Pour tous les détails, visitez transcollines.ca/ala-demande.
Transcollines on demand is available in this sector. For more details, visit transcollines.ca/ondemand.

Service régulier en ligne fixe

❖ Municipalités de Cantley, Chelsea, La Pêche et Val-des-Monts

Dimanche : 5 h 30 à 22 h 30

Lundi : 5 h 30 à 22 h 30

Mardi : 5 h 30 à 22 h 30

Mercredi : 5 h 30 à 22 h 30

Jeudi : 5 h 30 à 22 h 30

Vendredi : 5 h 30 à minuit

Samedi : 5 h 30 à minuit

❖ Municipalités de Pontiac

Lundi : 6 h 30 à 18 h 30

Mardi : 6 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 6 h 30 à 18 h 30

Jeudi : 6 h 30 à 18 h 30

Vendredi : 6 h 30 à 18 h 30